

**CHAMPIONNAT DE CÔTE D'OR
DE DOUBLES & MIXTES
SAMEDI 25 MARS 2023
DIMANCHE 26 MARS 2026
A LONGVIC
(Gymnase Abbé DEBLANGEY)**

**Seniors : P (P12 - P11 - P10)
D (D9 - D8 - D7)
R (R6 - R5 - R4)
N (N3 - N2 - N1)**



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT

⌘ Le championnat se déroulera selon la règle de la FFBaD.

⌘ Toute participation au championnat implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

⌘ Le championnat a été autorisé par la Ligue de Bourgogne Franche Comté de **Badminton** sous le numéro :

N° de dossier : 2203419
N° d'autorisation : *en cours*

PARTICIPATION

⌘ Le championnat est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un club de Côte d'Or affilié à la Fédération Française de Badminton et appartenant à la catégorie d'âges **SENIOR**.

RGC. Art 3.1.2. : *Un joueur a le droit de s'inscrire dans sa catégorie ou dans une catégorie d'âge supérieure. Toutefois, les tableaux « Seniors » ne peuvent être ouverts qu'à partir de la catégorie d'âge Minimale.*

⌘ Série : P12 - P11 - P10 - D9 - D8 - D7 - R6 - R5 - R4 - N3 - N2 - N1

⌘ Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de **Badminton** et doit être en possession de sa licence compétition.

⌘ L'organisateur s'appuiera sur une mise à jour du classement national le jour de la confection des tableaux pour vérifier les classements de chacun des participants. Il s'aidera également d'une mise à jour, d'au plus 14 jours avant la date de la compétition, pour déterminer les têtes de séries dans chaque catégorie et tableau soit le **10 mars 2023**.

TABLEAUX

⌘ Lors de ce championnat, les tableaux de DOUBLES et MIXTES seront disputés : DH, DD (Double Homme et Double Dame) et DMx (Double Mixte)

⌘ Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve (à l'intérieur du cadre réglementaire fédéral) le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du championnat (suppression de tableaux, association/scission de séries/tableaux, tableaux à élimination directe)

⌘. Les inscriptions, limitées à 250, seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (date d'inscription sur *Badnet*). En cas de surnombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

ENGAGEMENT

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou courriel.

- 1 tableau : **10,00 €**

- 2 tableaux : **15,00 €**

Date limite d'inscription : Lundi 13 mars 2023

Tirage au sort et composition des tableaux : Jeudi 16 mars 2023

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

⌘ Les phases préliminaires de doubles se feront tous en poules de 3, 4, 5, 6 ou 7 équipes avec 1 ou 2 qualifiées par poule (le cas échéant)

DOUBLES HOMMES - DOUBLES DAMES : **joués le samedi**

DOUBLES MIXTES : **joués le dimanche**

JUGE ARBITRAGE / ARBITRAGE

⌘ Le Juge Arbitre de la compétition est **M. Dominique BERTRAND** (ASQ-21) le samedi et **M. Jean-Philippe TOLBIAC** (TBC-21) le dimanche. Ils ont été désignés par le Comité d'Organisation. Leurs décisions sont sans appel (*en particulier dans l'application de l'article « Tenue vestimentaire » où il est seul décideur*).

⌘ Tous les matches de toutes les catégories se joueront en 2 sets gagnants de 21 points (voir règles FFBaD)

⌘ La compétition se déroulera en auto arbitrage jusqu'aux finales. Des arbitres et juges de lignes sont prévus pour les finales (*sous réserve de la présence d'arbitres dans la salle au moment des finales*). Cependant, sur demande des joueurs auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du championnat.

VOLANTS

⌘ Tout volant homologué par la FFBaD sera accepté durant ce championnat.

⌘ Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement. En cas de litige, le volant officiel du championnat sera celui en vente dans la salle :

👉 **SPIN SPEED GOLD**

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

⌘ Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée.

⌘ A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

⌘ Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement après la fin du match.**

⌘ Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom.

⌘ Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Le test des volants devra se faire dès l'arrivée sur le terrain !

⌘ Pendant les 120 secondes d'arrêt prévus entre chaque set, chaque joueur pourra être rejoint par deux personnes au maximum, après avoir changé de 1/2 terrain.

⌘ Un joueur sera autorisé à recevoir des conseils pendant son match lorsque le volant ne sera plus en jeu (faute, let...). Une personne unique sera autorisée à rester à proximité du court pour le « *coaching* ».

⌘ Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce "jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

⌘ Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du championnat, quel qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge Arbitre et obtenir l'accord de cette dernière. Par ailleurs, il devra revenir **une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.**

ECHEANCIER

⌘ L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, **les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du championnat.

Par conséquent, les numéros de matches figurant sur les tableaux pourront donc être modifiés. En tout état de cause, **le seul document de référence reste l'échéancier.**

⌘ **Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée (à partir du 2^{ème} tour)**

TENUE VESTIMENTAIRE

⌘ Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains (short court et tee-shirt sobre).

⌘ Les participants devront porter obligatoirement une tenue de badminton correcte, la couleur de cet habillement étant libre.

⌘ On entend par « tenue de badminton » une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquette :

- les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques **sont donc interdits.**
- les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sports et **sont donc interdits.**

⌘ Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leurs dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés par la Juge Arbitre comme n'étant pas corrects.

⌘ Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

⌘ Il appartient au seul Juge Arbitre d'apprécier la tenue d'un joueur et de faire appliquer ces points de règlement.

DIVERS

⌘ L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux entraîneurs (pour le coaching permis), au Juge Arbitre et aux arbitres désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.

⌘ Contestations : seul le responsable du club pour le jour du championnat pourra contester auprès du Juge Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

- ⌘ Tout volant touchant le plafond du gymnase en cours de match sera compté "faute".
- ⌘ Tout volant touchant le plafond du gymnase au moment du service sera compté "let" (*à remettre 1 fois au plus*).
- ⌘ Tout volant touchant les fils métalliques (support basket) sera compté "let" (à remettre) à tout moment du jeu ou au service.
- ⌘ Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
- ⌘ Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.
- ⌘ Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- ⌘ **Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition prévue vers 20h00 le samedi. Sauf si les dernières finales sont jouées avec plus d'une heure de retard (par rapport à l'échéancier affiché)**

FORFAITS

- ⌘ Pour tout forfait, l'organisateur demandera tout justificatif officiel (certificat médical...) pour effectuer un remboursement.
- ⌘ Tout forfait volontaire (*non justifié par une raison valable à l'appréciation du Juge Arbitre*) entraîne le retrait du tableau ainsi qu'une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant deux mois pour une première infraction et de six mois en cas de récidive au cours de la même saison (*voir ci-dessous*)

RAPPEL :

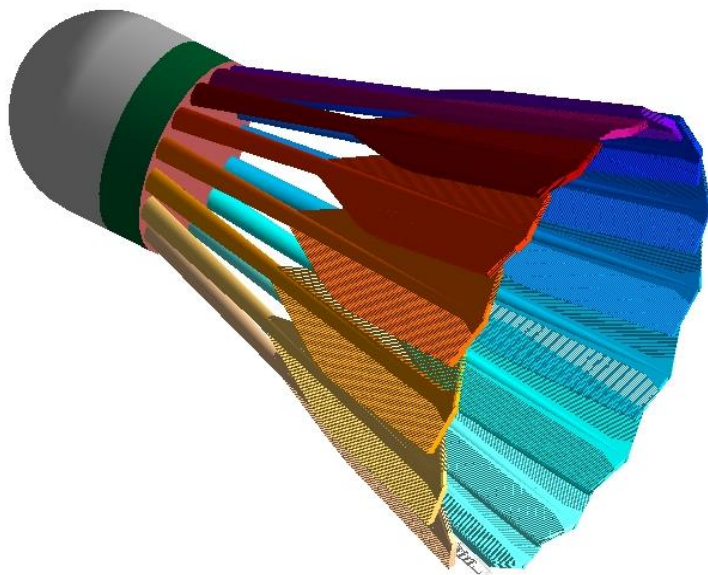
On distingue :

- 1) **le forfait volontaire** consistant, pour un joueur inscrit :
 - soit, **sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition;**
 - soit à renoncer sans raison valable (force majeure) à jouer un match.
- 2) **le forfait involontaire** consistant à voir accorder une victoire par w/o à son adversaire en raison d'une absence ou retard indépendant de la volonté de l'intéressé.

Tout forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition, ainsi qu'une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant 2 mois pour toute première infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.

Tous les cas d'absences sont consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits. En l'absence de justificatif joint au rapport du Juge - Arbitre, l'intéressé dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier. Passé ce délai, la sanction devient applicable de plein droit à compter de la date de l'infraction (*les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte pour calculer la durée de l'interdiction*).

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce 30^{ème} championnat de Côte d'Or pour la satisfaction de tous.




Badminton ²¹